

Infolettre

MARS 2022

Massif de Fontainebleau

L'ONF ferme le bivouac de Bois-le-Roi et ouvre une nouvelle aire à la Faisanderie de Fontainebleau

Dès le 1^{er} d'avril, les adeptes des nuitées forestières autorisées observeront plusieurs changements concernant les zones de bivouacs. L'ONF informe les usagers des modifications prévues dans le massif de Fontainebleau.



- **Fermeture du bivouac de Bois-Le-Roi**

Le bivouac de Bois-le-Roi situé en face de la maison forestière aux abords de la route départementale 138 **n'accueillera plus de public**. Sur ce secteur, la circulation très dense, voire dangereuse, génère des problèmes de sécurité. Malgré son ambiance très forestière, **ce site répond aujourd'hui moins aux attentes d'un public varié** et plus familial.

- **Ouverture d'un bivouac à la Faisanderie de Fontainebleau**

Sur le secteur de la Faisanderie dans la commune de Fontainebleau, **les visiteurs profiteront d'une nouvelle aire de bivouac**. Ce site plus grand et davantage sécurisé sera plus propice à accueillir tous les visiteurs. Ces derniers disposeront aussi de la **proximité immédiate des services** : commerces, restauration, hôpital, office du tourisme.

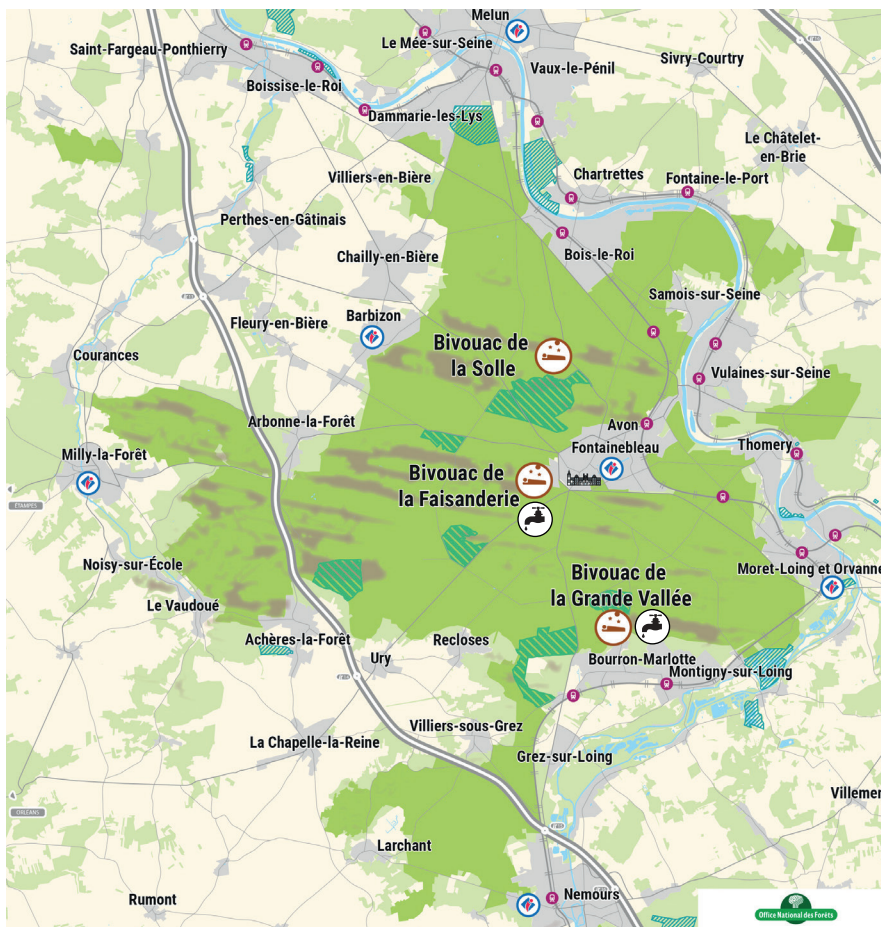
- **Camping autorisé uniquement sur 3 aires de bivouac à Fontainebleau**

Aujourd'hui, **trois aires de bivouacs** aménagées en forêt domaniale reçoivent les campeurs : à côté du parking de la Grande Vallée (Bourron-Marlotte), à côté de l'Hippodrome de la Solle et sur le site de la Faisanderie.

Leur capacité d'accueil **n'excède pas vingt tentes**. À l'exception de ces zones officielles, **le camping sauvage** sous toutes ses formes **reste interdit en forêt** (conformément au Code forestier et au statut de Forêt de protection).

-  **20 TENTES**
PAR BIVOUAC
-  **3 BIVOUACS**
-  **1 NUIT**
MAXIMUM
-  **POINTS D'EAU :**
> BOURRON-MARLOTTE
> FAISANDERIE

 **FEU STRICTEMENT INTERDIT**



Localisation des aires de bivouac

QUELQUES RÉFLEXES À AVOIR EN TÊTE POUR RÉUSSIR SON BIVOUAC EN FORÊT

- > Le feu est l'ennemi de la forêt, n'en allumons pas.
- > Minimisons l'emplacement de notre installation et surtout ne laissons rien traîner en dehors de la tente. Les restes alimentaires attirent les animaux sauvages.
- > Evitons de rester trop longtemps au même endroit. Une zone de bivouac n'est pas un camping, limitons la durée de notre séjour. Une seule nuit est autorisée.
- > Respectons l'espace qui nous entoure. Diminuons la musique et le haut-parleur de notre téléphone portable, c'est mieux pour nos voisins.
- > Laissons l'endroit encore plus propre que quand nous sommes arrivés. La forêt ne dispose pas de poubelles, ramenons nos déchets avec nous.

